

Règlement du concours Trophées de l'installation Edition 2022

1- Cadre du concours

La Chambre d'Agriculture du Var en partenariat avec l'Etablissement Public d'Enseignement Agricole Agricampus Var, le lycée d'Enseignement Agricole Privé Provence Verte, le Crédit Agricole PCA, les Jeunes Agriculteurs 83 et la SAFER PACA organise les « Trophées de l'installation en agriculture dans le Var ».

Ces trophées s'inscrivent dans le cadre du projet départemental partenarial « Ambition Installation » qui vise à favoriser l'installation de nouveaux chefs d'entreprises agricoles et/ou agri rurales dans les territoires du Var avec le soutien des Collectivités Locales.

2- Objectifs des trophées et production attendue

Ces trophées ont deux objectifs :

- Sensibiliser les étudiants à la création d'entreprise agricole ;
- Repérer et valoriser des projets d'activités agricoles et agri rurales¹

Le(s) candidat(es) auront à présenter leur projet agricole en mettant en avant les éléments suivants :

- Organisation de l'entreprise (main d'œuvre, organisation du travail...);
- Présentation des différentes activités (production, transformation, commercialisation, service ...);
- Inscription de l'activité dans son environnement économique et territorial : identification des partenaires potentiels ;
- Faisabilité économique (étude de la rentabilité, étude de marché ...);
- Identité et communication pour l'entreprise : nom, logo, vecteurs de promotion des produits ou services.

Le(s) candidat(es) devront en particulier :

- Préparer une présentation orale de 20 minutes, appuyée sur un support visuel (diaporama, vidéo ...) pour la présentation au jury ;
- Préparer une affiche format A2 résumant les éléments précédents, les atouts et le potentiel du projet au sein du territoire ;
- Présenter le projet aux différents partenaires lors du Forum Installation Transmission en fin d'année 2022.

¹ La production agricole locale reste centrale mais peut être le support d'activités de transformation, de commercialisation ou de services.

3- Modalités de participation

Ces trophées sont ouverts aux apprenants (lycéens, apprentis, stagiaires) en cours de formation au sein des Etablissements de l'Enseignement Agricole ainsi qu'aux porteurs d'un projet d'installation agricole dans le Var.

La candidature peut être présentée de manière individuelle ou collective, si le projet agricole comporte une création d'activité sous forme sociétaire par exemple.

La participation au concours ouvrira l'accès à des contacts privilégiés disponibles pour témoigner, conseiller et orienter les candidats dans la construction de leur projet.

Pour les lycéens, il est prévu d'organiser des temps collectifs en salle au cours desquels les étudiants pourront rencontrer les partenaires techniques et faire avancer leur projet.

Pour les porteurs de projet, le passage par le Point Accueil Installation du Var, condition requise pour pouvoir concourir, constitue une première étape d'aide dans l'élaboration du projet et d'orientation vers les partenaires. Pour être éligibles, les porteurs de projet doivent avoir moins de 40 ans au dépôt du dossier.

L'inscription peut se faire grâce au bulletin de participation ou via internet sur le lien ci-après : <https://forms.gle/kwqt7dSbDei4ckt6A>

4- Calendrier prévisionnel édition 2022

	oct-21		nov-21			déc-21					janv-22				févr-22				mars-22				avr-22				mai-22				juin-22				sept-22				oct-22													
	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	35	36	37	38	39	40	41	42	43					
Lancement du nouveau concours																																																				
Ouverture des inscriptions																																																				
Accompagnement par les partenaires																																																				
Rencontre avec des jeunes agriculteurs																																																				
Sollicitation possible des techniciens et partenaires																																																				
Finalisation du concours																																																				
Rendu des affiches et des présentations																																																				
Jury de sélection																																																				
Remise des prix	Forum installation transmission novembre - décembre 2022																																																			

Un seul jury sera fixé courant octobre pour la sélection des lauréats étudiants et porteurs de projet.

5- Critères de sélection et prix attribués

Dans chaque catégorie, seront récompensé(es) trois équipes ou individu(es) lauréat(es).

L'appréciation des projets se fera sur la base de l'analyse de la prise en compte des critères suivants :

- Inscription dans une démarche de développement durable ;
- Réponse aux attentes et besoins des collectivités et populations locales ;
- Cohérence technique et financière du projet.

Les projets ayant obtenu le meilleur score dans chaque catégorie se verront attribuer les « Trophées du Grand prix du Jury ».

Deux seconds lauréats seront également désignés dans chaque catégorie :

- les « Trophées du Développement Durable » ;
- les « Trophées de l'intégration au Territoire ».

La nature et le montant des récompenses attribuées seront établis après consultation des partenaires.

6- Composition du jury et délibération

Les jurys sont composés d'un représentant de chaque structure organisatrice et de chaque structure partenaire ainsi que des représentants de la profession agricole. Les jurys se réservent le droit d'apprécier la validité des candidatures.

Une fois les projets présentés aux jurys, les lauréats seront désignés par vote confidentiel. Les résultats seront communiqués aux candidats dans un délai maximum d'une semaine après les présentations. Les prix seront officiellement remis lors du Forum Installation Transmission en fin d'année 2022.

7- Modifications éventuelles

La Chambre d'Agriculture du Var et ses partenaires ne pourront être tenu responsables si les « Trophées de l'innovation et de l'installation en agriculture dans le Var » devaient être modifiés, reportés, interrompus, ou annulés pour des raisons indépendantes de leur volonté.

8- Droit à l'image

En acceptant le règlement, les candidats déclarent accepter que les organisateurs puissent procéder à l'enregistrement et à la diffusion de leur image et de leurs propos ainsi que des documents présentés sans restriction d'accès.

9- Partenaires



Contact :

Clélie BARRAL – Conseillère Installation à la Chambre d'Agriculture du Var
04 94 99 53 66 – clelie.barral@var.chambagri.fr